

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

TENU A 20H00 EN MAIRIE DE LEGNY

PRÉSENTS : Mesdames JOVILLARD, FRANCESCHI, CHANEL - Messieurs CORDIER, DELESTRA, THEVENET, PICAMAL, MAILLARD, CURTIL

Absents : Mesdames LAC, BENOIT (pouvoir donné à Mr Curtil), CHEVALLIER (pouvoir donné à Mme Franceschi), BOULON (pouvoir donné à Mme Chanel)
Messieurs GALLAY (pouvoir donné à Mr Maillard), FARGERÉ (pouvoir donné à Mr Picamal)

Secrétaire de séance : Dominique CORDIER

Ordre du Jour

I DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

I. Approbation du Compte administratif et du compte de gestion

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. L'approbation de ces deux comptes sont des préalables nécessaires et obligatoires pour le vote du budget 2017. Mme le Maire rappelle que cet exercice 2016 s'est tenu dans un cadre budgétaire contraint, que plusieurs remplacements ont été assurés par les élus afin de maîtriser le poste des charges de personnel, que côté travaux, la commune a réalisé son Plan de Mise en accessibilité de sa voirie et bâtiments publics tel qu'adressé aux services préfectoraux. Ne restera plus que la mise aux normes du bâtiment mairie. Les travaux d'investissement ont également concerné la rénovation du 2^{ème} terrain de tennis. Mme le Maire demande s'il y a des questions complémentaires et aucune précision n'ayant demandé, quitte la salle pour laisser le conseil délibérer.

Délibération : les comptes administratif et de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

II. Affectation du résultat 2016

Mme le Maire indique que cette affectation doit être statuée en conseil, également préalable nécessaire avant le vote du budget. Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 13 080,62, un excédent reporté de : 8 913,25 € (résultat de clôture 2015 duquel a été déduit la part affectée à la section d'investissement au BP 2016) soit un **excédent de fonctionnement cumulé de : 21 993,87€**. Côté investissements, on constate un **déficit d'investissement de : 24 506,62 €** dû à un résultat négatif de 8 894,72 € pour 2016 et au déficit d'investissement reporté de clôture de 2015 de 15 611,90 €, relatifs à des subventions non encore perçues.

soit un **besoin de financement de : 24 506,62 €**. Le conseil décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2016 de **21 993,87€** selon les modalités de la délibération soumise au vote.

III. Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 :

- taxe d'habitation : **12,78%**
- taxe sur le foncier bâti : **14,58%**
- taxe sur le foncier non bâti : **27,72%**

IV Vote du budget 2017

Mme le Maire représente le projet de budget primitif 2017 au Conseil municipal tel qu'il a été travaillé lors de la réunion de travail du conseil du 6 avril. Le budget primitif 2017 est voté avec affectation du résultat 2016 et l'amortissement du RAMI transféré depuis à la CCBPD.

Mme le Maire indique que pour le budget tel que présenté lors de la réunion de travail les montants des dotations n'étant pas encore communiqués, les estimations ont été basées sur les dotations perçues l'an passé excepté pour la DGF dont la baisse a été calculée sur la moitié de la baisse de l'an passé. Depuis la veille de ce conseil, les dotations 2017 ont été communiquées et sont plus favorables que les estimations retenues dans le cadre du budget 2017, ce qui assure un bonis sur le fonctionnement. Mme le Maire communique au conseil les montants tels qu'ils devraient être versés sur l'exercice 2017.

Section de fonctionnement :

Dépenses totales de fonctionnement : **430 255,16 €** dont 19 778,16 € dégagés au profit de la section d'investissement (chapitre 023).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **430 255,16 €**.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **140 986,51 €** dont 2 060,29 € de restes à réaliser, et 24 506,62 € de déficit de clôture (solde d'exécution négatif reporté). Les recettes d'investissement s'élèvent à **140 986,51 €**.

Sur les travaux programmés en 2017 : la rénovation de la salle des fêtes et l'adressage de la commune afin d'être éligible au plan Haut Débit par le Département et le problème de traitement des odeurs d'assainissement dans le centre bourg. Mme le Maire rappelle comme lors de la réunion de travail qu'il manque encore une subvention d'investissement sur les travaux de la salle des fêtes : celle de la Région dont on attend encore l'arrêté, le dossier de la commune ayant été jugé admissible à cette subvention

Mr Maillard demande ce qui est concerné par la ligne dans le budget intitulée Aire de jeux/Batiments communaux : Mme le Maire indique que ce sont les travaux de la salle des fêtes, les budgets investissement étant présentés depuis plus de 8 ans en opération et non en chapitres, afin de mieux suivre les équilibres avec les subventions. Mr Curtil demande à quoi correspond le montant affecté à cette opération : réponse de Mme le Maire pour 70786 euros TTC à l'opération travaux de la salle des travaux selon le montant du contrat triennal et l'autre investissement étant de 5604 euros pour l'adressage (le devis est transmis pour communication au conseil avec le courrier reçu du département)

Mme Chanel demande pourquoi dans le cadre des subventions le montant provisionné pour l'ADMR n'est pas de 1 euro/habitant comme cela est prévu par toutes les communes. Mme le Maire rappelle que ce montant n'est en rien obligatoire et qu'il est faux d'affirmer que c'est une règle partagée, il s'agit d'une subvention, qu'elle peut constater que sur les 1500 euros provisionnés, seuls 1169 euros sont affectés et que donc si jamais une association avait besoin d'une aide complémentaire, le conseil pourrait l'étudier disposant d'un reliquat pour le payer.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions avant de passer au vote du budget. Le conseil ne demandant pas d'autre précision, il est proposé de passer au vote.

POUR : S.JOVILLARD, D.CORDIER, V.FORCHI, F.MAILLARD, O.THEVENET, JC.DELESTRA
CONTRE : MME CHANEL, MR CURTIL, MR PICAMAL

Pour les pouvoirs, Mr Maillard indique que Mr GALLAY vote pour ce budget, Mme Franceschi indique que Mme CHEVALLIER vote contre, Mr Curtil précise que Mme BENOIT est également opposée à ce budget 2017.

En état : 7 voix pour, 7 voix contre.

Mr Picamal demande quand sont prévus les travaux pour les problèmes d'odeur d'assainissement : il lui est répondu qu'il a voté contre ce budget et en état de statu quo à l'instant pour ce budget, tous les travaux d'investissement sont reportés siné die..

II RAPPORT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole : D.Cordier précise que les effectifs de la rentrée sont à 5 près de l'ouverture d'une 4ème classe ; que nous sommes en année de renouvellement de notre PEDT et que pour cela, une enquête a été réalisée auprès des parents sur organisation semaine sur rythmes, qui a donné une satisfaction totale sur cette organisation) ; enquête également auprès des instituteurs qui ont fait part de leur satisfaction également ; La demande de renouvellement auprès DASEN pour maintenir cette organisation a été adressée avec le résultat des différentes enquêtes. D.Cordier rend compte des dernières réunions avec le CMJ.

Voirie : JC Delestra indique que les procédures de demande se complexifient avec des précisions techniques de plus en plus difficiles.

Assainissement : JC Delestra indique que s'est tenu récemment une réunion consacrée au vote du budget 2017 et qu'il a été évoqué au cours de cette réunion le transfert de cette compétence à la communauté de communes qui oblige 6 syndicats ou apparentés comme tels à fusionner d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses :

Mme le Maire indique que la livraison des bacs emballages légers est prévue en porte à porte le 10 mai prochain. L'information sera indiquée sur le site internet de la commune.

Mr Picamal indique que le trou vers le puits au Hameau de Billy s'accroît. Il indique aussi qu'il a déjà signalé qu'une branche menace à la Forêt de la Flachère. S'agissant qu'un arbre sur une propriété privée, la commune n'a pas à intervenir. Il faut prévenir le propriétaire. Mme Eltsinger présente dans le public et non autorisée à intervenir, se permet une réflexion à voix haute.

Mr Maillard demande pourquoi personne n'a été averti du test fumée qui s'est déroulé en début d'année car il a dû appeler les pompiers croyant à un départ de feu chez lui.. Mme le Maire indique qu'il s'agissait d'une action conduite par le SAVA dans l'objectif de repérer les raccordements illicites. Que le SAVA avait indiqué que la communication ne pouvait en aucun cas être faite de manière large et diffuse pour éviter que les fraudeurs ne se débranchent. Une information avait été mise au tableau d'affichage à leur demande. On peut en revanche regretter que le SAVA n'ait pas pris la peine d'alerter les pompiers sur cet exercice.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses. Aucun autre sujet n'étant soulevé, Mme Eltsinger présente dans le public et non autorisée à intervenir, se permet de demander quand sera traité son chemin.

Séance levée à 21h20